


> [Analyses et témoignages](#) > [Nord - Sud](#) > Les causes lointaines de la guerre au Mali

Les causes lointaines de la guerre au Mali

AMADOU SEYDOU TRAORE

Partager 2 263

18 mai 2015

Article en PDF: 

Depuis le début du 20ème siècle, les ressources minières du Sahara : charbon (435 millions t), fer (500 millions t), manganèse (3,5 millions t), phosphate (2 millions t), etc. aiguissent les appétits dans le monde capitalo-impérialiste. Déjà en 1952, une mission de l'Assemblée de l'Union française avait conclu à la nécessité d'y créer un nouveau Territoire Outre-Mer (TOM). Et dès les premiers jets de pétrole à Edjélé et à Hassi Messaoud (en Algérie), le gouvernement français de l'époque a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à faire du Sahara « un territoire autonome ». Voilà l'expression lâchée ! L'article que vous allez lire vous donne les clés pour comprendre la genèse des événements qui ont agité le nord du Mali début 2013.



I- REPERES HISTORIQUES :

Il faut tout d'abord se rappeler qu'à l'instar des autres régions du Mali, les anciens royaumes et empires pré-coloniaux ont opéré dans les actuelles régions Nord un brassage harmonieux de races et d'ethnies résultant de complémentarités fécondes et tolérantes.

Une des caractéristiques essentielles des populations de la zone sahélo-soudanienne est leur attachement à leur espace géographique, la simplicité de leur mode de vie, la cadence de leurs activités pastorales, agricoles, artisanales et commerciales. Tout au long de l'occupation de cet espace, les populations agro-pastorales de cette zone ont créé avec les populations sédentaires des rives du Niger, les conditions d'une vie harmonieuse et d'échanges fructueux. Avant, l'occupation coloniale, des ententes tacites liaient sédentaires noirs et nomades blancs, dans le respect de leurs intérêts mutuels.

L'occupation coloniale créera les premières discriminations entre nomades blancs et sédentaires noirs. Les actuelles régions Nord ont souffert d'une sous-administration chronique : 4 cercles, 10 écoles dont 4 dites « régionales » (primaires au niveau des chefs-lieux de cercles), 10 dispensaires et infirmeries. Cette administration, géographiquement et culturellement à des années-lumière des préoccupations des habitants se caractérisait par la séparation systématique des deux populations. Rien n'avait été entrepris en direction des populations nomades dans le domaine social et culturel. Seules les populations sédentaires étaient astreintes aux 10 jours annuels de prestations obligatoires pour l'entretien des routes

et la construction de bâtiments administratifs. Seules elles étaient soumises, au recrutement pour l'école, l'armée et pour les corvées exigées pour les industries coloniales. Le résultat le plus négatif étant que rien n'a été entrepris pour le bien-être physique ou culturel des populations nomades.

L'un des pionniers de la scolarisation des populations nomades aura été le chef des Kel-Antassar de l'Ouest, Mohamed Ali Ag Attacher qui fit ouvrir des écoles sous la tente, pour sa tribu, et dont il faisait assumer les dépenses par les parents des enfants ainsi scolarisés. Ce fut l'origine des écoles nomades et des cantines scolaires dans les VIème, VIIème et VIIIème régions.

Le Mali indépendant, dans ses plans nationaux de développement entreprit de corriger les retards accumulés pendant la période coloniale : au plan politique, le gouvernement mis en place par l'US RDA fit assurer la représentation des populations nomades par trois des leurs sur les dix élus des actuelles VIème, VIIème et VIIIème régions. Devant l'insuffisance des cadres originaires de cette ethnie, le parti US RDA choisit quatre enseignants qui, après un complément de formation, furent nommés dans le commandement et dans la diplomatie.

Au plan administratif, il fut créé les structures administratives (arrondissements), dotées des moyens rendant possible la vie sédentaire. Ces structures ont été échelonnées de la frontière avec le Niger à celle qui nous sépare de la Mauritanie, couvrant ainsi la zone d'occupation nomade dans sa totalité.

Au plan économique et social, il fut procédé à la création de groupements d'éleveurs pour toutes les fractions, des fédérations de groupements ruraux et pastoraux dans les arrondissements et à l'ouverture d'une école dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

La multiplication des magasins de la SOMIEX et des dépôts de l'OPAM ont permis d'assurer l'abondance et la permanence du ravitaillement en produits de première nécessité, les officines de la pharmacie populaire ont mis les médicaments à la portée des populations de ces régions. L'institution d'écoles sous la tente, adaptées à la vie migratoire des populations nomades, la mise en place de cantines scolaires ont été des mesures spécifiques à leur mode de vie. Le coup d'Etat de 1968 a empêché le démarrage des travaux de construction et d'équipement par des fonds maliens, saoudiens et koweïtiens d'une cinquantaine d'écoles fondamentales bilingues particulièrement adaptées à la scolarisation des enfants nomades ainsi que la construction du lycée Mohamed V de Tombouctou cofinancé par le Maroc et le Mali. Des délégations de femmes, de pionniers, d'artisans et d'artistes des régions du nord parcouraient le reste du pays, apportant leur contribution à la consolidation de l'unité nationale.

La période CMLN-UDPM coïncida avec la terrible sécheresse qui contribua à la dégradation profonde et continue de l'écosystème de la zone sahélienne. La sécheresse et la désertification ont gravement perturbé le mode de vie des populations, le cheptel a été décimé et de nombreuses familles, fuyant la désolation, cherchèrent sous des cieux cléments de quoi assurer leur survie. Le Nord du pays fut d'abord délaissé, puis cyniquement exploité par le régime défunt qui détourna d'importantes portions de l'aide extérieure, fruit de la solidarité internationale. L'on vit alors dans ces paysages de désolation, pousser villas somptueuses et fermes agro-pastorales équipées et prospères. Plus grave, le régime UDPM tout en assurant la promotion personnelle de cadres nomades véreux, raviva l'opposition sédentaires et nomades jadis encouragée par le colonialisme, et la cristallisa en procédant à la surreprésentation des populations nomades au détriment de leurs compatriotes sédentaires, ainsi que le montre le tableau ci-dessous de représentation des élus UDPM.

☐ Population sédentaire : 1.000.000 habitants ☐ Population nomade : 200.000 habitants

On peut maintenant, essayer de comprendre la genèse des événements qui ont agité le nord de notre pays. Il existe deux forces centrifuges : l'une d'origine externe et de nature impérialiste ; la seconde interne et de caractère racial, quoique des alliances puissent les souder provisoirement même si, objectivement, des contradictions les divisent.

II- L'O.C.R.S :

La première, tant pour son antériorité que sa gravité, remonte aux dernières années de la présence coloniale au Soudan Français. Le projet de création de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) ambitionnait de détacher des espaces territoriaux de l'Algérie, du Soudan Français (le futur Mali), du Niger et du Tchad, des zones réputées riches en ressources minières au bénéfice de la puissance coloniale. Le corollaire évident était d'obtenir l'adhésion des populations, de miroiter aux yeux des ethnies blanches, la promesse de ne pas subir le « commandement des anciens esclaves noirs ».

En quoi consistait ce projet ? Depuis le début du 20ème siècle des hommes avertis avaient pressenti que le Sahara, désert et infertile en apparence, pourrait bien devenir un jour, grâce à ses ressources minières, un territoire très riche. M. Erik Labonne, ancien résident de France au Maroc avait proposé à son pays de construire un grand ensemble industriel au Sahara.

En 1952, une mission de l'Assemblée de l'Union française avait conclu à la nécessité d'y créer un nouveau Territoire Outre-Mer (TOM) et dès les premiers jets de pétrole à Edjélé et à Hassi Messaoud (en Algérie), le Gouvernement Français de l'époque a déposé à l'Assemblée nationale, un projet de loi tendant à faire du Sahara, relevant de collectivités territoriales et ministères différents, « un territoire autonome ». Voilà l'expression lâchée. Cette notion de « Territoire autonome » reviendra souvent sur le tapis concernant les régions du Nord de notre pays.

Malgré l'hostilité et l'opposition de plusieurs parlementaires d'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne, l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) fut créée par la loi

française n°057-7-27 de 10 janvier 1957 parue dans le Journal Officiel de la République Française du 12 janvier 1957. Le but officiellement proclamé était de « promouvoir toute mesure propre à améliorer le niveau de vie des populations et à assurer leur promotion économique et sociale dans le cadre d'une évolution qui devra tenir compte de leurs traditions ».

L' OCRS devait exercer son autorité sur :

☐ 2 grands départements algériens (Saoura et Oasis) ☐ Les cercles de Goundam, Tombouctou, Gao (limites de 1957) ☐ Le Nord des cercles de Tahoua et Agadès au Niger ☐ La région du Bornou, Ennedi-Tibesti au Tchad.

Les limites Sud de l'OCRS n'ont pas été fixées par les textes qui se sont bornés à indiquer que « ses limites SUD devront être précisées après consultation des assemblées territoriales intéressées ». Ce qui était vague pour permettre à la France dont les armées se battaient à l'époque en Algérie, de pousser les limites Sud aussi loin qu'elle le voulait, puisque les assemblées à consulter n'étaient rien d'autre que des instances aux prérogatives réduites dans le cadre de l'Union Française. L'OCRS était placée sous la direction d'un délégué général nommé en Conseil des ministres. Ce délégué devait « disposer à l'intérieur de l'espace Saharien, de tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre les buts de l'organisation » et il nommait à « tous emplois ». Il avait, toujours par décret pris en Conseil des Ministres Français, délégation des pouvoirs précédemment exercés par le Ministre de l'Algérie et par les Hauts Commissaires et gouverneurs de l'AOF et de l'AEF. Il était responsable, avec l'assistance d'un officier général, du maintien de l'ordre et avait autorisé sur toutes les forces armées stationnées ou non dans la zone, qui pourraient être mises à sa disposition.

Une sorte d'assemblée assistait le délégué général. Elle comprenait : ☐ 16 représentants des populations des régions sahariennes (8 Algériens, 2 Mauritanien, 2 Nigériens, 2 Soudanais, 2 Tchadiens tous sahariens) ☐ 16 représentants des assemblées françaises (8 députés français, 4 sénateurs français, 2 Conseillers de l'Union, 2 membres français du Conseil économique) ☐ 8 personnalités choisies au sein des organismes participatifs à la mise en valeur du Sahara et on a cité à l'époque : le bureau d'organisation des ensembles industriels, la CCFOM (Caisse Centrale), le bureau de recherche de pétrole, le bureau minier de la FOM (France d'Outre-Mer), le bureau de recherches minières de l'Algérie, Commissariat à l'Energie atomique.

III- RICHESSE DU SAHARA :

1. L'eau : il est généralement admis par tous les hydrogéologues compétents ayant étudié cette région, que le Sahara recouvre d'immenses réserves d'eau sous pression.

On cite couramment la Mer de SAVORNIN (800.000 km² – 50.000.000.000 m³) et le Bassin de KATTARA (3 milliards de m³).

La nappe la plus importante va de la Mauritanie à la Somalie en passant par le Mali, l'Algérie, la Libye, le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Éthiopie. Or dès qu'il y a de l'eau, tout devient possible au Sahara.

1. Minerais : Il a été décelé dans les zones sahariennes, rien que la région Nord de Tombouctou les minerais suivants :

☐ Gypse : 3.000.000 tonnes ☐ Mirabilite : 198 millions de tonnes ☐ Glaubérite : 366 millions de tonnes ☐ Charbon : 435 millions de tonnes ☐ Fer : 500 millions de tonnes ☐ Manganèse : 3,5 millions de tonnes ☐ Phosphate : 2 millions de tonnes ☐ Sel gemme : 53 millions de tonnes

Des indices sérieux existent, concernant le diamant, platine, le cuivre, le nickel, l'or, le lithium, l'uranium, le zinc, l'étain, le plomb et le pétrole. Le Journal « Le Monde » du 23-7-57 avançait le chiffre de 6 à 7 millions de tonnes de pétrole comme production potentielle annuelle du Sahara. On se souvient que l'Omnium Français des Pétroles avait envisagé de construire en Bourgogne une raffinerie rien que pour le pétrole saharien. Et Max Lejeune alors Ministre français, inaugurant le pipeline n°1 à Toggourt en Algérie, déclarait : « Dans quelques années, la France, aidée par des concours extérieurs arrivera à obtenir son ravitaillement en carburant et deviendra directement après les USA et l'URSS la 3ème Puissance énergétique mondiale ». Et c'est bien là le véritable mobile de la création de l'OCRS qui a causé entre 1958 et 1960, une véritable fièvre dans les milieux, capitalistes et gouvernementaux français. Des actions médiatiques ont été menées :

☐ Une exposition a été ouverte à Paris pour faire connaître les gravures rupestres découvertes par Henri Lhote à Tam Ajers.

☐ 60 jeunes du Club Alpin sous la conduite de Herzog, le vainqueur de l'Annapurna étaient lancés à la conquête des cimes du Hoggar.

☐ Des étudiants avaient fondé l'Association de Jeune Sahara pour disait-on, « Promouvoir l'idée saharienne de la Jeunesse eurafricaine »

☐ Le Conseil National de la SFIO (Section Française de l'Internationale Socialiste) a adopté le 16 mars 1958 à Puteaux, une motion en faveur de l'OCRS.

Le projet OCRS échoua parce que le Gouvernement de la République Soudanaise dirigé par l'US RDA, s'opposa fermement à cette tentative d'atteinte à notre intégrité territoriale, et parce qu'il fut rejeté par la plupart des chefs de tribus et de fractions. Cette folle entreprise a donc été enterrée à l'installation du premier Conseil de Gouvernement de la République soudanaise, en présence du Haut-Commissaire de la France et de l'Inspecteur des Colonies : la partie soudanaise était représentée par le Vice-président du gouvernement, Jean-Marie Koné

et le Ministre de l'intérieur Mamadou Madeira Keita. Le projet d'amputation du territoire soudanais au profit de l'OCRS, fut retiré devant l'opposition ferme de la partie soudanaise.

L'année suivante, en 1958, en présence du gouverneur général des colonies, Messmer en visite chez nous, le conseiller territorial de Goundam, Mohamed El Mehdi, chef général des Kel Antassar revendiquait l'indépendance de la zone saharienne qu'il voulait faire ériger en soi-disant « République des Lithamés » pour « soustraire les nomades blancs à la domination de leurs anciens esclaves noirs ». Le Gouverneur Général Messmer envisageait favorablement la requête. Il fallut à la partie soudanaise un argument juridique et constitutionnel de taille, en l'occurrence l'appartenance de la République soudanaise à la « Communauté Franco-Africaine une et indivisible ». On voit là un exemple d'alliance entre des forces centrifuges endogènes et d'origine externe.

Le chef Kel Antassar persista dans sa volonté de sécession définitive qui aboutit, à la rébellion qui se manifesta dans l'Adrar des Iforhas et fut jugulée en 1964. Un noyau résiduel sécessionniste a persisté longtemps après et a trouvé refuge au Maghreb. Le mouvement rebelle des années 1990-1992, chacun le sait, a recruté les populations originaires des régions décimées par la sécheresse de 1973 et qui ont trouvé refuge dans les pays voisins et en Libye. Des jeunes et des hommes valides ont été soumis à une formation idéologique poussée ; ils se sont aguerris dans les champs de bataille d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Certains rêvaient d'instaurer au sein de la SAOURA, la révolution du Mali. D'autres affirmant parler au nom d'un peuple de l'Azaouad, entendaient engager résolument « la lutte armée de libération » pour « recouvrer leur liberté confisquée et leur dignité bafouée et pour décider librement de leur avenir conformément à leurs aspirations légitimes ». Les premiers pensaient à instaurer une « Jamahiriya » et les seconds une République islamique. Un troisième mouvement proclamait que sa berbéricité ne serait se réaliser que dans une entité excluant les Arabo-islamiques. Les tenants de la République Islamique ont expédié une lettre au chef d'Etat de l'OUA, de la Ligue Arabe, de la CEE et des Etats Membres Permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il y est dit que « mandat a été donné à la direction du Front Islamique Arabe pour la libération de l'Azaouad en vue d'informer longuement tous les pays frères et amis particulièrement ceux de l'Afrique et du Monde Arabe, mais aussi la France en tant qu'ex-puissance coloniale, sur le sens et les objectifs de cette lutte de libération et sa nécessité historique devenue plus que jamais impérieuse quant à la survie et à l'affirmation de son identité propre sur le plan national ».

Il semble que parmi les tribus Touareg, le mouvement de rébellion n'ait touché ni les Ouilliminden de Ménaka, ni les Kel-Bourem, les Irreguenaten et les Iguadarane de Gourma Rharous, ni les Kel Temoulaït et les Tillémédès de Tombouctou, ni les Tingueréguif de Goundam et de Diré. Il en serait de même des tribus Arabes des Kunta, des Tormoz et des Idreylouba et enfin les Kel Tamashek des Deg Hawalane, des Kel Haoussa et des Kel Essouk.

IV- CONCLUSION :

On peut constater en conclusion que les problèmes qu'affrontent les régions Nord du Mali, les régions sahariennes d'Algérie, du Niger, du Tchad et de Mauritanie ne sauraient être réduits à une nécessité de décentralisation administrative. Il s'agit de donner des réponses cohérentes à des questions aussi graves que la volonté de sécession de populations nomades instrumentalisées, de protection d'intérêts économiques et stratégiques, de risques éventuels d'unifications à base raciale permettant à des puissances étrangères de s'accaparer des richesses minières en Afrique.

Source : Journal de l'Afrique no.10, Investig'Action, mai 2015.

>> Retrouvez sur notre shop !



La stratégie du chaos

11-chasseurs-de-matieres-
premieres.html

[Haut de la page](#) - [Accueil](#)

copyright michel

graphisme dev : Platanas studio

[Qui sommes-nous ?](#) | [Agenda](#) | [Nous écrire](#) | [Organiser un débat](#) | [Participer](#) | [Liens](#) |